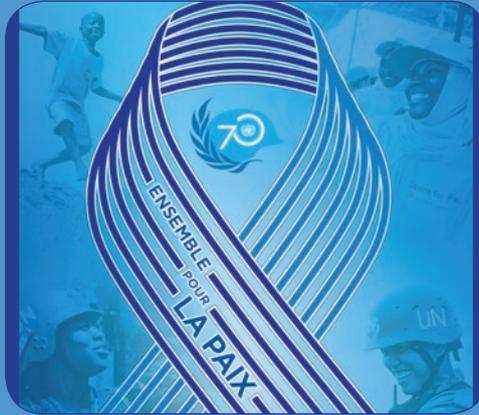




Mission de l'Organisation
des Nations Unies pour
la Stabilisation en République
Démocratique du Congo

ECHOS *de la* MONUSCO

Volume VII - N°45 • Mai 2015



29 MAI 2015



MAINTIEN DE LA PAIX : PASSE, PRESENT ET FUTUR





Arrêt sur image

Exposition photos : 15 ans
de la MONUC à la MONUSCO

Photo MONUSCO/Abel Kanavagh

Editorial

Une journée des Casques bleus : Pourquoi?

Par Charles A. Bambara/MONUSCO*

Lorsqu'en février 2003, l'Assemblée Générale des Nations Unies adoptait la Résolution 57/129 qui proclame le 29 mai, Journée Internationale des Casques Bleus, elle justifiait ce choix par *“la contribution inestimable à la cause de la paix et de la sécurité de tous les hommes et de toutes les femmes qui servent ou ont servi dans les opérations de maintien de paix des Nations Unies”*. Par conséquent, rendre un hommage à cette grande famille à laquelle nous appartenons tous est un honneur que nous acceptons avec joie. Au cours d'une cérémonie de célébration de la Journée des Casques bleus 2015, M. Ban Ki-moon, Secrétaire Général avait déclaré ceci: *“on dit que l'ONU a le chic pour se trouver prise entre le feu croisé de ceux qui l'aiment sans jamais la critiquer et de ceux qui la critiquent sans l'aimer. Ici, j'ai le sentiment d'être entouré par de vrais amis – ceux qui la critiquent parce qu'ils l'aiment, voire ceux qui l'aiment tout en restant critiques, c'est-à-dire des alliés bien informés, des partisans au soutien indéfectible”*.

Nous, les représentants de cette organisation en terre congolaise partageons le même sentiment. Le combat pour la paix que mène l'ONU appelle le regard critique toujours, bienveillant parfois, de ceux pour qui et avec qui ce combat est mené, nos partenaires. Le partenariat qui nous lie avec la République Démocratique du Congo est en fait un pacte d'honneur fait par des hommes et des femmes compétents, qui ont conscience de leur important rôle, avec un pays qui a connu et continue de connaître des difficultés d'ordre sécuritaire. Le défi est donc de taille et contribue à nous motiver tous les jours et dans tous les actes que nous posons. C'est dans la recherche d'un partenariat, d'où les populations congolaises sortiraient gagnantes, que nous nous sommes engagés avec le gouvernement. Nous espérons que de ces discussions sortira une entente voulue entre deux parties qui comprennent chacune que le seul intérêt, le seul bénéfice attendu est celui du bien-être de la population congolaise.

En République Démocratique du Congo, le mandat la MONUSCO est axé sur les priorités majeures suivantes : la protection des civils ; l'appui au gouvernement pour l'instauration d'un état de droit; le soutien à la Commission Electorale Nationale Indépendante pour l'organisation d'élections libres, transparentes, au niveau national et local ; la médiation, pour assurer le dialogue entre les partis au processus électoral ; le monitoring des violations des droits de l'Homme ainsi que la sécurisation des populations en proie à ces violations. Par ailleurs, le Conseil de Sécurité donne mandat à la MONUSCO d'aider les autorités congolaises à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie nationale de développement du secteur de la sécurité et de coordonner l'action que mène la communauté internationale dans ce sens.

La MONUSCO, avec son effectif de 19.108 soldats, de 658 Observateurs militaires, de 1112 éléments de police, et d'environ 4000 effectifs appropriés des composantes civiles, est présente sur une bonne partie du territoire congolais, principalement à Kinshasa et dans l'Est du pays qui connaît encore des troubles dus à l'activité des groupes armés. Cet effectif est en train d'être réduit pour lui permettre d'être plus opérationnel, plus mobile et positionné dans les endroits qui nécessitent le plus une présence marquée ■

*Directeur de la Division
de l'Information publique

Sommaire

Dossier spécial

- 3 Journée Internationale des Casques bleus
Célébration, le 29 mai
- 4 Les opérations de maintien de la paix :
Evolution et perspective
- 5 Un peu d'histoire
Les Missions de Paix au Congo
- 6 Carlos Alberto Dos Santos Cruz, Commandant de la
Force de la MONUSCO
**“Une action intégrée est nécessaire pour rétablir la
sécurité dans l'Est de la République démocratique
du Congo**
- 8 Réduction des effectifs militaires de la MONUSCO
**Le bataillon égyptien d'infanterie quitte le Sud
Kivu**
- 9 Entretien avec Hervé Ladsous, Chef du Département
des Opérations de Maintien de la Paix
“La MONUSCO, n'est pas éternelle”
- 10 **Hommage à ceux qui furent des nôtres**
- 11 **Un hommage aux Casques bleus tanzaniens morts
sur le champ d'honneur, à Beni**
- 12 Femmes militaires de la MONUSCO
**Major Kathryn Fontaine, Officier de liaison
principal adjoint chargée des relations avec les
FARDC**
- 15 Journée mondiale de la liberté de la presse
**“Laisser l'information prospérer” recommande
l'ONU**

Directeur de l'Information Publique
Charles Antoine Bambara

Coordonnatrice des Publications
Aissatou Laba Toure

Rédacteur-en-Chef
Joseph Tshimanga

Infographiste
Jésus Nzambi Sublime

Contributeurs

Tom Tshibangu, Yulu Kabamba, Théophile Kinda, Abdourahmane Diallo



Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général de l'ONU David Gressly (au centre de la photo) a rendu hommage aux soldats de la paix à Goma
Photo MONUSCO/Martha Biongo

Journée internationale des Casques bleus

Célébration, le 29 mai

La Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies a été célébrée le vendredi 29 mai. Des activités commémoratives ont eu lieu au Siège des Nations Unies, à New York, et dans les bureaux et missions de maintien de la paix de l'ONU dans le monde. En RDC, les autorités de la MONUSCO et du Gouvernement ont loué la bravoure des Casques bleus qui, chaque jour risquent leur vie pour rétablir la paix.

✉ Par Joseph Tshimanga et Yulu Kabamba/MONUSCO

En République démocratique du Congo, la Journée a été célébrée à travers toutes les zones d'opérations de la MONUSCO. A **Kinshasa**, le personnel des Nations Unies, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, des représentants de l'équipe-pays ainsi que des autorités politiques et militaires congolaises ont pris part à une cérémonie officielle au Quartier général de la MONUSCO et au siège des Nations Unies.

Au Quartier Général de la MONUSCO, une cérémonie de dépôt de gerbes de fleurs a eu lieu en début de matinée du 29 mai, devant la stèle commémorative, en mémoire des dix Casques bleus morts cette année dans l'exercice de leur mission en RDC. Agrémentée par la fanfare du contingent ghanéen, la cérémonie était présidée par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Uni-

es en RDC, Martin Kobler, qu'accompagnaient le directeur des Affaires politiques, Ray Torres, et des autorités militaires de la Force de la Mission présentes à Kinshasa.

Les manifestations se sont poursuivies au siège des Nations Unies, sis Boulevard du 30 juin, dans l'Immeuble Lonsonia, où des officiels civils et militaires de la MONUSCO, des membres du Corps diplomatique et une délégation du Gouvernement en charge des relations avec la MONUSCO ont eu également l'occasion de visiter l'exposition-photos reflétant les activités de la MONUSCO durant 15 ans.

Dans son discours, le délégué du Gouvernement chargé des relations avec la MONUSCO, Valérien Salumu, a souligné l'engagement de la RDC à travailler en commun avec la MONUSCO. "Le Gouvernement rassure de sa collaboration et

de son implication, dans les normes définies, afin que la MONUSCO réussisse pleinement son mandat. Il ne ménagera aucun effort pour que la noble mission des casques bleus en RDC, aux côtés des forces de sécurité de défense du pays, puisse en un temps appréciable se réaliser avec succès.", a-t-il déclaré.

Même engagement de collaboration réaffirmé par le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en RDC, Martin Kobler. Rappelant le sens du mandat de la Mission et de son travail réalisé pendant 15 ans, M. Kobler a indiqué que la MONUSCO quitterait la RDC en laissant derrière elle des conditions favorables et nécessaires de paix et de sécurité totales.

A **Goma**, dans la province du Nord-Kivu, la Journée internationale des Casques bleus 2015, qui coïncide avec le 70e anniversaire des Nations Unies, a été marquée par l'hommage rendu aux soldats de la paix qui ont servi et continuent à servir sous le drapeau onusien à travers le monde et en particulier au Nord-Kivu en RD Congo.

Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations Unies chargé des Opérations à l'Est et de l'Etat de droit, David Gressly, a souligné dans son discours que la paix ne peut s'instaurer durablement sans la présence et la participation des Casques bleus, hommes et femmes, qui ont sacrifié leur vie, loin de leurs familles et de leurs proches, travaillant jour et nuit dans la quête de la paix et de la sécurité, protégeant les civils exposés au danger dans les zones de conflit. M. Gressly a rappelé que plus de 6000 personnels en uniforme sont déployés à travers la province du Nord-Kivu.

A **Bukavu**, province du Sud Kivu la MONUSCO et le peuple congolais ont aussi célébré dignement la Journée Internationale des Casques bleus et le 70ème anniversaire des opérations de maintien de la paix. Ils ont honoré la mémoire des soldats de la paix qui ont perdu leur vie au service de la paix et rendu hommage à tous ceux qui poursuivent leur oeuvre sur terrain.

Une belle fête a réuni autour des Casques bleus 300 étudiants qui ont dansé sur les rythmes musicaux exécutés par le contingent uruguayen.

A **Kisangani**, Chef-lieu de la Province Orientale, des autorités administratives et militaires provinciales ont rehaussé de leur présence la célébration de la Journée, dominée notamment par l'hommage rendu aux Casques bleus disparus au courant de 2014-2015.

A **Kalemie**, province du Katanga, la cérémonie fut sobre mais solennelle, avec, comme partout ailleurs l'hommage aux Casques bleus décédés, suivi de la lecture du message du Secrétaire général de l'ONU ■

Les opérations de maintien de la paix : Evolution et perspective

Au fil des ans, les opérations de maintien de la paix ont évolué en prenant en compte de multiples facteurs. La nature des conflits a changé, les conflits sont en augmentation à travers le monde ainsi que leur dimension. Récapitulons.

Par Theophane Kinda/MONUSCO

Il y a à peine une décennie, le nombre de casques bleus à travers le monde était estimé à 60 000. Aujourd'hui, rien que la Mission de Maintien de la paix en RDC (MONUSCO), compte environ 20 000 hommes soit environ le tiers du nombre total déployé en 2004.

Selon Hervé Ladsous, chef du département des opérations du maintien de la paix, le modèle traditionnel du maintien de la paix conçu pendant la guerre froide pour résoudre les conflits consistait à déployer du personnel militaire désarmé ou peu armé dans les zones tampon entre les parties belligérantes. Aujourd'hui, force est de reconnaître que ce concept a beaucoup changé. Non seulement les conflits ont changé de visage, mais aussi les belligérants ont de nouvelles tactiques de guerre qui nécessitent que l'ONU change également de stratégie dans son approche. Des groupes armés utilisent des tactiques de la guerre asymé-

trique, rendant l'ancienne formule de l'ONU obsolète.

Par ailleurs, de nombreuses Missions comportent maintenant des sections comme la protection de l'enfant, le VIH sida, les droits de l'homme, la réforme sécuritaire, le genre, les affaires politiques. Autant de sections qui n'existaient pas auparavant dans l'ancienne approche de maintien de la paix.

Sur le plan opérationnel, le maintien de la paix demande plus de moyens, vu la nature des conflits actuels. Non seulement il y a le besoin de ressources financières mais aussi une adaptabilité à l'environnement, "une domination du terrain" en quelque sorte. En RDC, surtout dans la région de l'est où les groupes armés comme les ADF (Allied Democratic Forces), les FDLR, (Forces démocratiques de libération du Rwanda), harcèlent constamment les populations civiles, l'ONU a déployé une brigade d'intervention et des drones pour mieux observer les groupes ar-

més et apporter un appui conséquent aux Forces armées de la République démocratique du Congo. C'est une tactique qui offre plus de mobilité et d'efficacité aux casques bleus.

Mais la question qui taraude les esprits reste de savoir si cette innovation change fondamentalement le système de maintien de la paix. Pour Hervé Ladsous "l'adaptation aux conflits du 21ème siècle est une évolution mais non une révolution". Une évolution que Louise Arbour présidente de International Crisis Group en 2009 qualifie "d'opérations nouvelles générations".

Cependant, nous constatons que les principes de base demeurent fondés sur l'impartialité et le consentement des parties. Le maintien de la paix malgré "l'évolution" n'est pas une machine de guerre. L'usage de la force s'impose seulement si les casques bleus sont dans une situation d'auto défense et de défense du mandat donné par le conseil de sécurité. Tout est fonction de la situation car les casques bleus doivent être prêts à réagir face aux risques imposés par les belligérants.

En conclusion, le maintien de la paix est un fait d'innovation, de changement. Il n'existe plus aujourd'hui, un schéma commun, mais chaque conflit requiert une approche nouvelle. Au Mali, la nature du conflit requiert l'implication de tous les acteurs autour d'un projet de réconciliation qui va éclairer et servir de boussole à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation du Mali. En RDC, l'accord cadre pour la paix, la sécurité et le développement signé par 11 pays sert de plateforme aux efforts de la Mission de l'Organisation de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Comme on le voit, l'ONU doit permanentement s'adapter, évoluer en fonction de la nature de la situation et de l'environnement ■



Un des appareils volants sans pilote et non-armés autorisés par le Conseil de sécurité des Nations Unies pour la surveillance de la frontière à l'Est de la RDC
Photo MONUSCO/Sylvain Liechti

Un peu d'histoire

Les Missions de Paix au Congo

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté le 28 mai 2010, la Résolution 1925 installant la « Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO), après la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUC), mise en place suite à une guerre qui avait fait près de 4 millions de victimes. Elle a accompagné le peuple congolais dans les négociations de cessez-le-feu et la transition vers les élections, avec une mission d'imposition de paix. En prenant le relais, la MONUSCO a contribué à la restauration de la paix, dans certaines parties du territoire, avec un mandat évolutif, même si l'on constate, malheureusement, la persistance de conflits armés dans les deux provinces du Kivu.

✉ Par Aissatou Laba Toure/MONUSCO

Historique

Un bref historique nous rappelle cependant que la RD Congo a bénéficié d'une première mission de l'ONU de 1960 à 1964 pour faire face à la sécession katangaise, sous l'appellation Opération des Nations au Congo (ONUC)

En 1999, le Conseil de sécurité crée la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC) pour aider à l'application des accords de Lusaka, elle est installée par la résolution 1856. Le mandat de la force de la MONUC était applicable à toutes les parties en conflit, en ce qui concerne la protection des civils et les violences qui pourraient leur être faites. Outre le soutien apporté aux FARDC, la MONUC avait le mandat d'appuyer les opérations menées par les FARDC et conjointement planifiées avec elles. Après la réunification du pays et les élections de 2006, le Conseil de sécurité, en accord avec le gouvernement de la RDC, change en 2010 le mandat de la Mission qui devient MONUSCO – Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en RD Congo.

La MONUSCO et ses mandats

La MONUSCO dans son 1^{er} mandat devait accompagner la transition du Congo vers la Consolidation de la Paix. La nouvelle orientation du mandat de la Mission des Nations Unies dans le pays, consistait à accorder une importance plus accrue à la consolidation de la paix, pour raffermir et faire avancer la stabilisation du pays. C'est ainsi que la MONUSCO évoluera avec deux priorités majeures : La



Un Policier Casque bleu de l'ONU, faisant la garde en 1960 dans la ville de Leopoldville

Photo personne tiers

protection des civils, ainsi que la stabilisation et la consolidation de la paix.

La première résolution, la 1925, est adoptée par le Conseil de Sécurité le 28 mai 2010. Stabilisation et Consolidation de la Paix étaient les mots clés de ce mandat. La protection des populations civiles comme on peut le constater sera placée au cœur de tous les mandats qui suivront.

Le 28 juin 2011, le Conseil de Sécurité a adopté la Résolution 1991 qui a réellement fixé les contours actuels du mandat de la

Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO). La Résolution 1991 met surtout l'accent sur la nécessité d'un partenariat stratégique impliquant tous les acteurs au plan national, régional et international

La Résolution 2078 du 28 novembre 2012 s'est focalisée sur les priorités majeures suivantes : de nouveau la protection des civils, la fin de l'impunité, l'arrêt du recrutement des enfants soldats et de toute forme de violations des droits de l'Homme.

Suite à la page 7

CARLOS ALBERTO DOS SANTOS CRUZ, Commandant de la Force de la MONUSCO

« Une action intégrée est nécessaire pour rétablir la sécurité dans l'Est de la République démocratique du Congo »



M. Carlos Alberto Dos Santos Cruz (à gauche) à Goma, lors d'une interview avec Radio Okapi
Photo MONUSCO/Myriam Asmani

✉ Par Aissatou Laba Toure et Joseph Tshimanga/MONUSCO

À l'occasion de la célébration de la Journée internationale des casques bleus, le Commandant de la force de la MONUSCO, le général de corps d'armée Carlos Alberto Dos Santos Cruz, a accordé une interview à ECHOS DE LA MONUSCO, au cours de laquelle il a analysé le mandat de la Force de l'ONU et son évolution sur le terrain. Dans l'Est de la RDC où sont stationnés aujourd'hui 95% des éléments de cette force, il estime qu'au-delà de la réduction d'effectifs militaires de la Mission décidée par le Conseil de sécurité, il est plus que jamais nécessaire que la MONUSCO et les autorités congolaises mènent ensemble une double action dynamique, celle de protéger les populations civiles et de combattre les groupes armés. « Si le problème qui se pose dans l'Est du pays est toujours lié à la présence des groupes armés, il convient dès lors de le résoudre en synergies entre les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC), la Police Nationale Congolaise (PNC) et la MONUSCO », préconise-t-il. Interview.

ECHOS DE LA MONUSCO : Mon Général, selon la résolution 2211 (2015) du Conseil de sécurité, quel est le mandat assigné à la Force de l'ONU en République démocratique du Congo ?

Carlos Alberto Dos Santos Cruz : Dans cette résolution, le Conseil de sécurité a assigné à la Force de la MONUSCO différentes tâches, dont la plus importante concerne la protection des populations civiles. Le Conseil de sécurité réaffirme que la protection des civils doit être la priorité lorsqu'il s'agit de décider de l'usage des capacités et ressources disponibles. Il autorise la MONUSCO à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'acquitter des tâches suivantes, qui doivent se renforcer mutuellement : assurer, dans ses zones d'opérations, une protection efficace des civils se trouvant sous la menace de violences physiques, notamment en dissuadant et en empêchant les groupes armés de commettre des violences contre la population ou en intervenant pour y mettre fin ; travailler de concert avec le Gouvernement de la RDC afin de déceler les menaces qui pèsent sur les civils ; neutraliser les groupes armés au moyen de la Brigade d'intervention.

Comment est composée actuellement la Force de la MONUSCO ?

La Force est composée de 20 000 hommes, au total, dont 18 000 soit 95% se trouvent dans l'Est. Parmi les effectifs militaires de l'Est figurent 3000 soldats de la Brigade d'intervention.

La réduction de 2000 soldats demandée par le Conseil de Sécurité est-elle appropriée ?

Oui, il s'agit bien d'une décision du Conseil de Sécurité relative à l'évaluation de la situation de la Mission sur le terrain. Le Conseil a, certes, pris cette décision en consultation avec la Mission et tous les autres groupes stratégiques des partenaires. Nous avons obligation de continuer le travail avec les 18 000 hommes de troupes qui doivent

s'adapter, rester mobiles et dynamiques sur le terrain.

Au sein de la Force de la MONUSCO, la Brigade d'Intervention est une particularité. Qu'est-ce que c'est : une unité d'élite, une brigade plus mobile, mieux outillée ?

Le Conseil de Sécurité veut que tous les contingents de la MONUSCO, y compris ceux de la Brigade d'Intervention, soient dûment préparés et équipés et soutenus pour honorer l'engagement qu'ils ont pris de s'acquitter de leurs tâches respectives. Cela étant, la Brigade d'Intervention a été créée en 2013 à la suite de l'émergence et des attaques du Mouvement du 23 mars (M23). Le Conseil de Sécurité lui a assigné une mission offensive. Elle est, donc, une unité spéciale. Cependant, à l'instar de cette Brigade, tous les casques bleus ont l'obligation de défendre la population et de combattre les groupes armés.

La Force est devenue une cible des groupes armés qui écumant l'Est du pays? Quelle est votre riposte ?

Il importe que toutes les mesures soient prises, mutuellement, pour protéger la population. La violence contre la population civile dans l'Est du pays, plus précisément dans la région de Beni au Nord Kivu, a atteint un niveau des plus élevés. Il est nécessaire que la MONUSCO, les FARDC, la Police coopèrent pour mener des actions collectives en vue de combattre ces groupes criminels. Il est nécessaire de mener une

action intégrée pour rétablir la sécurité dans l'Est de la RDC. D'où, notre riposte doit rester une initiative, de tout moment afin de neutraliser les groupes armés.

Quel est votre sentiment vis-à-vis des massacres des populations civiles dans cette partie du territoire national de la RDC, notamment dans la localité de Beni ?

Ce territoire a connu, ces six derniers mois des massacres d'environ 400 personnes. Ce chiffre est effroyable. 4 00 personnes, hommes, femmes et enfants innocents tués par des bandits, ces ADF. C'est très dur. Il s'agit là d'un terrorisme qui ne dit pas son nom. Et c'est inacceptable. Une action intégrée doit être de mise et renforcée pour venir à bout de ces bandits.

Quels sont les principaux progrès réalisés dans le cadre de l'exécution du mandat ?

En ce moment de la vie du pays, les progrès sont visibles, mais les problèmes cachent toujours les résultats. La défaite du M23, la reddition des combattants FDLR, le rapatriement de ces ex combattants en cours d'exécution sont, pour ne pas tous les citer, des exemples de ces progrès.

Que pensez-vous de la collaboration entre Les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la Force de la MONUSCO, mise en mal aujourd'hui par des prises de position, conditions sine qua non pour mutualiser les moyens ?

Il importe que les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la Force de la MONUSCO travaillent ensemble. Ce n'est pas possible que chacun aille de son côté pour combattre les forces négatives. Malheureusement, le problème n'a pas encore trouvé de solution, mais le dialogue stratégique entamé il y a plusieurs semaines entre le Gouvernement et la MONUSCO va nous permettre d'atteindre de bons résultats et de relancer la coopération.

Quels sont les défis majeurs que la Force de la MONUSCO compte relever à court terme ?

Les défis sont nombreux, mais le plus urgent qu'il faut relever est de stopper les crimes contre les populations de Beni. C'est une frustration personnelle. Il faut que tous les moyens soient engagés pour endiguer la violence dans ce territoire.

Quelles sont vos perspectives, eu égard à l'intention du Conseil de sécurité de rendre la réduction des effectifs militaires de la MONUSCO permanente et progressive?

Nous suivons les recommandations du Conseil de Sécurité. La République démocratique du Congo est un pays souverain et il est normal qu'à un moment il puisse trouver la paix et se prendre en charge. La réduction d'effectifs militaires de la MONUSCO est donc normale, au fur et à mesure que les choses évolueront dans le bon sens.



Dossier spécial Suite de la page 5

Avec la Résolution 2098, du 28 mars 2013, le Conseil de Sécurité prend une décision historique qui va changer la manière d'intervenir sur les terrains en conflit. Il s'agissait de s'adapter pour faire reculer les forces négatives, s'adapter pour protéger les populations touchées par toute la violence qui s'abat sur elles, s'adapter pour aider à consolider la paix tout simplement. Cette année-là en effet pour la première fois dans l'histoire des Missions de Maintien de Paix, il a été décidé la création d'une Brigade d'Intervention, à titre exceptionnel. Cette brigade a pour mission de traquer les groupes armés, de les neutraliser et de les éradiquer seule ou avec les FARDC. Elle est basée à l'Est du pays et reste mobile pour plus d'efficacité.

Les menaces sur les populations ne

faiblissant pas, une fois le rapport annuel du SGNU présenté au Conseil il sera décidé de proroger le mandat de la Mission, dans la Résolution 2147 du 28 mars 2014. A nouveau la protection des civils reste la pierre angulaire des interventions assignées aux casques bleus en terre congolaise. L'un des groupes armés les plus néfastes (M23) à l'Est du pays défait, en novembre 2013 et il est demandé à la Brigade d'Intervention de poursuivre sa tâche de neutralisation des milices, bandes et groupes armés. Il est également question de revoir la configuration de la Mission. On parle alors de "Reconfiguration" : optimisation des moyens humains et matériels, souplesse et efficacité pour agir au cœur des zones à problème.

Enfin, adoptée en sa 7415^{ème} séance

par le Conseil de Sécurité, la dernière Résolution 2211 du 26 mars 2015 fait le constat "que l'est de la RDC continue d'être le théâtre de conflits récurrents et de violences persistantes" recadre le mandat de la MONUSCO et La Brigade d'intervention est maintenue toujours à titre exceptionnel mais, la recommandation du Secrétaire général des Nations Unies de commencer à réduire la présence militaire de 2000 éléments est prise en compte.

Il nous faudra en définitive retenir que depuis 1960, l'histoire politico-sociale de la RDC est émaillée de conflits sur une ou plusieurs parties du territoire, qui ont appelé l'attention du Conseil de Sécurité. La protection de la population étant le point commun aux missions qui s'y sont succédé.



Les soldats du contingent égyptien lors d'une cérémonie de prise d'armes

Photo MONUSCO/Myriam Asmani

Réduction des effectifs militaires de la MONUSCO

Le bataillon égyptien d'infanterie quitte le Sud Kivu

A Bukavu, le samedi 25 avril 2015, le Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies aux Opérations de Maintien de la Paix, Hervé Ladsous, a pris part à la cérémonie organisée à l'occasion du départ définitif du bataillon égyptien d'infanterie de la Force de la MONUSCO. Il était accompagné, entre autres, du lieutenant général Maqsood Ahmed, Conseiller militaire du Département des Opérations de Maintien de la Paix (DOMP), de Hanny Salah Mostafa, Ambassadeur de l'Égypte en RDC, de Martin Kobler, Chef de la MONUSCO et du lieutenant général Carlos Alberto Dos Santos Cruz, commandant de la Force de la MONUSCO.

Par Biliaminou Alao/MONUSCO

Aussitôt après son accueil à l'aéroport de Kavumu, localité située à environ 35 km au nord de Bukavu, par la chef de Bureau itinéraire de la MONUSCO/Sud-Kivu, Mme Christine Kapalata, M. Hervé Ladsous a pris part à la parade militaire organisée par le bataillon de l'infanterie égyptienne basée au Sud-Kivu. Cette cérémonie a revêtu une importance particulière car elle marque le départ définitif de ces forces spéciales, dans le cadre de la réduction des effectifs militaires de la MONUSCO, tel qu'autorisé par le Conseil de Sécurité. En effet, dans sa résolution numéro 2211 du 26 mars 2015, le Conseil de Sécurité a "fait sienne la recommandation du Secrétaire Général tendant à réduire la force de la MONUSCO de 2000 soldats tout en maintenant un effectif maximum autorisé de 19815 militaires, 760 observateurs militaires et offi-

ciers d'état-major, 391 policiers et 1050 membres d'unités de police constituée". Au Sud-Kivu, c'est tout le bataillon égyptien d'infanterie, soit 850 éléments, qui est concerné par la décision du Conseil de Sécurité.

Pour l'ambassadeur de l'Égypte Hanny Salah Mostafa, la cérémonie de ce 25 avril 2015 célèbre "l'accomplissement des tâches dévolues au bataillon égyptien d'infanterie en RDC". Ces tâches, a-t-il précisé, ont été réalisées "avec succès". C'est donc la fin d'une "histoire réussie, écrite par les forces égyptiennes" a conclu le diplomate égyptien.

Même son de cloche de la part du Commandant de la Force de la MONUSCO, le lieutenant général Carlos Alberto Dos Santos Cruz. Ce dernier a loué les six ans d'efforts de paix du contingent égyptien au sein de la Mission onusienne en RDC.

A son tour, le Chef du Département des

opérations de maintien de la paix (DOMP), Hervé Ladsous, a surtout reconnu la contribution du contingent égyptien dans la stabilisation de la RDC. Ladsous a salué l'engagement du gouvernement égyptien à la cause de la paix, déjà manifesté pour le cas de la RDC il y a un peu plus de 55 ans. Pour lui, ce départ du contingent égyptien ne signifie pas la fin de l'engagement militaire et sécuritaire de l'Égypte envers la RDC. Ladsous espère que "le processus de consolidation de la sécurité dans les Kivus va se poursuivre avec le reste des troupes".

Avant de quitter le Sud-Kivu, le Chef du DOMP s'est entretenu avec les autorités provinciales sur des questions de sécurité. Les décisions futures du Conseil de Sécurité en termes de la configuration de la MONUSCO sont tributaires de l'évolution de la situation sécuritaire sur le terrain ■



Hervé Ladsous répondant aux questions des journalistes

Photo MONUSCO

Entretien avec Hervé Ladsous, Chef du Département des Opérations de Maintien de la Paix

« La MONUSCO n'est pas éternelle »

En visite officielle en République démocratique du Congo du 22 au 24 avril 2015, Hervé Ladsous, Secrétaire Général Adjoint de l'ONU chargé des opérations de Maintien de la Paix, a réaffirmé la volonté de l'ONU de collaborer avec les autorités congolaises pour la pacification et l'avènement d'un Etat de droit. Il a accordé une interview à la Radio France Internationale (RFI), que nous publions ci-dessous dans son intégralité.

RFI : Vous avez entamé ce que vous avez appelé un dialogue stratégique avec les autorités congolaises, pourquoi ?

Hervé Ladsous : Je crois que nous sommes tous d'accord sur le fait que la MONUSCO n'est pas éternelle, que, à un certain stade, nous allons devoir réduire nos effectifs, et d'abord nos effectifs militaires. Mais pour cela il faut être raisonnablement sûr que le respect de la loi et de l'ordre, que la sécurité sont assurés dans les Kivu. C'est la raison pour laquelle nous démarrons ces jours-ci une étude fine et conjointe des menaces et des moyens que l'armée congolaise et la police congolaise

d'une part, les Nations Unies d'autre part ont de faire face à ces menaces.

Vous parlez de dialogue stratégique en termes de réduction des troupes mais qu'en est-il de la reprise de cette coopération justement des Nations Unies et des FARDC pour la lutte contre les FDLR ? On a le sentiment qu'il n'y a aucun progrès...

Il n'y a pas de progrès parce que, en fait, nous avons vu apparaître dans le paysage, après des mois de travail de préparation, et de travail qui s'est fait dans de bonnes conditions, nous avons vu apparaître deux généraux con-

golais qui avaient un passé problématique en matière de droits de l'Homme. Et pour nous, nous ne devons pas, et nous ne pouvons pas travailler avec des interlocuteurs qui ont commis des violations graves des droits de l'Homme. Donc tout simplement, repartons sur des bases un petit peu changées et à partir de là les choses se passeront très naturellement.

Et pourquoi est-ce que ces généraux n'ont pas pu bénéficier d'un waiver comme ça a été le cas avec Fall Sikabwe dans pas mal d'opérations dans l'Ituri ?

Les waivers, comme vous dites, c'est possible dans les situations je dirais moyennes, où soit les accusations ne sont pas suffisamment étayées, soit les violences ne sont pas caractérisées par une violence particulièrement excessive. Là on était carrément dans le rouge.

Les violations des droits de l'Homme étaient trop importantes pour qu'on puisse bénéficier d'un tel système ?

Voilà ! Mais encore une fois si tout cela fait l'objet d'une investigation poussée, de beaucoup de transparence à notre égard, nous pouvons reprendre la coopération dans des conditions qui permettront de fonctionner.

Aujourd'hui la reprise d'une coopération entre les Nations Unies et les FARDC sur cette opération anti-FDLR dépend de quoi ?

Ca dépend justement du lancement de ces enquêtes et d'un processus qui nous permettra d'avoir l'assurance que, au bout du compte, nous ne travaillerons pas avec des gens qui ont un peu trop de sang sur les mains.

Vous avez obtenu des engagements des Congolais qu'une telle enquête pourrait être lancée ?

Nous en parlerons.

La RDC entre dans un cycle électoral. Comment est-ce que vous imaginez que les Nations Unies vont accompagner ce cycle ? Par un appui logistique ou plus ?

Je crois que ce serait une erreur de considérer que les Nations Unies ne sont que des pourvoyeurs de logistique pour transporter les urnes électorales et les bulletins de vote. Il n'y a pas que ça. La mission, le Représentant spécial du Secrétaire général ont un mandat de bons offices politiques. Ça veut dire quoi concrètement ? Cela veut dire veiller à ce que l'espace politique reste ouvert dans des conditions qui respectent les principes démocratiques, qui respectent les droits de l'Homme et qui permettent à tous les acteurs de participer à la consultation dans des conditions de transparence et d'ouverture convenables ■



29 mai 2015. Kinshasa, RD Congo. Martin Kobler, Chef de la MONUSCO, dépose une gerbe de fleurs à la mémoire des casques bleus qui ont donné leur vie pour la Mission. Photo MONUSCO/Abel Kavanagh

Hommage à ceux qui furent des nôtres

Depuis 2002, on célèbre le travail des casques bleus un peu partout dans le monde tous les 29 mai. Une décision a été prise afin de rendre hommage à tous les hommes et à toutes les femmes qui servent encore et ceux qui ont servi dans des opérations de maintien de la paix, en raison de leur niveau exceptionnel de professionnalisme, de dévouement et de courage et pour honorer la mémoire de ceux qui ont perdu la vie au service de la paix.

Par Amadou Ba/MONUSCO

Les soldats opérant sous les ordres des Nations Unies ont été coiffés pour la première fois de l'emblématique casque bleu, lors de l'intervention des Nations Unies dans la crise de Suez en 1956. Cette nouvelle commémoration coïncide cette année avec les 70 ans des Nations Unies.

Actuellement, plus de 107 000 agents des Nations Unies issus de plus de 122 pays participent à 16 opérations de maintien de la paix. Au péril de leur vie, ces militaires, agents civils et policiers aident à stabiliser les communautés, à protéger les civils et à promouvoir l'état de droit et les droits de l'homme.

Cette montée en puissance s'est opérée dans des environnements de plus en plus complexes et avec une diversification des mandats. La plupart des missions sont désormais multidimensionnelles, couvrant non seulement la sécurité mais des aspects aussi divers que la construction de l'Etat de droit, la protection des droits de l'Homme ou

l'assistance économique et humanitaire.

L'année dernière, 126 Casques bleus ont perdu la vie en servant sous le drapeau des Nations Unies, ce qui porte à plus de 3 348 le nombre total de pertes humaines enregistrées dans l'histoire du maintien de la paix. En RDC, sur les 19 292 casques bleus, on a enregistré 90 pertes depuis la création de la mission en 1999. Cette année 11 Casques bleus ont perdu la vie.

En cette journée dédiée aux soldats de la paix comment ne pas avoir une pensée pour les familles de ses artisans de la paix et de s'incliner devant la mémoire de ces illustres héros tombés sur le champ d'honneur pour ramener et consolider la paix dans le monde.

L'Organisation des Nations Unies modernise actuellement ses opérations de maintien de la paix afin de leur permettre de relever les problèmes de demain en matière de paix et de sécurité. Elle déploie de nouvelles technologies, telles que les véhicules aériens sans pilote non armés, affine ses pratiques en

vue de mieux protéger les civils et accroît le nombre de femmes présentes dans ses rangs tout en renforçant ses partenariats avec les organisations régionales. Elle améliore sa logistique et ses procédures administratives, renforce ses infrastructures et prend d'autres mesures visant à exploiter au mieux le potentiel de son personnel.

13 ans après son institution, la journée internationale des casques bleus des Nations Unies nous incite aujourd'hui à réfléchir sur le sens profond du mot paix et sur l'implication de milliers d'hommes et de femmes déployés à travers le monde sous l'étendard des Nations Unies. Le monde apprécie le rôle joué par les casques bleus dans le processus visant à construire un monde meilleur. Leur courage, leur dévouement et leur détermination permettent sur tous les continents de protéger des populations en danger, de séparer les combattants et rendre possible le retour et la consolidation de la paix dans des zones de conflits.

Goma

La MONUSCO salue la mémoire des casques bleus tanzaniens morts à Beni

Deux casques bleus tanzaniens de la Brigade d'Intervention de la MONUSCO sont morts le 5 mai 2015, dans une embuscade à Beni, territoire dans l'est de la République démocratique du Congo. Voici l'hommage qui leur avait été réservé, à Goma.

Par Sy Koumbo/MONUSCO

Une cérémonie d'hommage a été organisée au quartier général de la MONUSCO, en présence des responsables tant civils que militaires de la MONUSCO. Les autorités provinciales, notamment le gouverneur de province et le président de l'Assemblée provinciale ont rehaussé de leur présence cette cérémonie, présidée par le Commandant de la Force de la MONUSCO, le général Dos Santos Cruz et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la RDC, Martin Kobler.

Ces derniers ont, à cette occasion, rendu un vibrant hommage à John Léonard MKUDE, 34 ans et Juma Ali KHAMIS, 31 ans, "qui sont morts pour une cause noble, la paix", ont-ils dit. Martin Kobler a insisté surtout sur le fait que ces deux soldats qui doivent servir d'exemple pour notre travail, sont morts loin de leurs familles, loin de leurs épouses et surtout loin de son enfant, pour le cas du soldat John Léonard MKUDE, qui laisse derrière lui un garçon de 5 ans.

Pour Martin Kobler, il est vrai que l'âge de cet enfant ne lui permet pas de comprendre ce drame qui lui arrive, mais plus tard si tu regardes cette vidéo, a-t-il, "dis-toi que ton père a été un brave soldat qui est mort pour avoir servi sous les drapeaux des Nations-unies. Nous sommes fiers de lui".

Le Gouverneur de province, Julien Paluku, qui s'est adressé d'abord aux Casques bleus tanzaniens en Swahili puis à l'ensemble du personnel de la MONUSCO présent à cette cérémonie, a souligné que ces deux braves soldats ne sont pas morts pour rien: "Nous voudrions dire au nom du gouvernement que notre détermination reste vive, celle d'éradiquer les forces négatives qui écument cette région. Et malgré ce qui nous arrive, je sais que la détermination des Nations-unies et celle du gouvernement restent de faire en sorte que le Nord-Kivu vive dans les années à venir, sans groupes armés, sans forces négatives, pour la gloire de la mission et pour les efforts qu'elle a fait pour accompagner le gouvernement congolais". Puis il a ajouté: "Pour nous, ces deux soldats sont les martyrs de la paix".

La cérémonie s'est achevée par quelques minutes de silence pour honorer la mémoire de ces deux soldats. Puis, la plupart des personnalités congolaises et de la MONUSCO présentes ont signé le livre de condoléances.

Le contingent tanzanien a payé le plus lourd tribut avec la perte de plusieurs hommes, depuis le déploiement de la Brigade d'Intervention de la MONUSCO dans le Nord-Kivu, en 2013 ■



Exposition, à Goma, de la dépouille mortelle des deux Casques bleus tanzaniens, John Leonard Nkude et Juma Ali Khamis - Photo MONUSCO/Myriam Asmani

Femmes militaires de la MONUSCO

Major Kathryne Fontaine, Officier de liaison principal adjoint, chargée des relations avec les FARDC

Par Luisa Ryan/MONUSCO

Major Kathryne Fontaine, de nationalité canadienne, a passé six mois en tant qu'officier principal adjoint chargé de la liaison avec les FARDC dans la région du Nord-Kivu. Elle est l'une des rares femmes-soldats à avoir exercé ce rôle.

Les officiers de liaison de la Monusco assurent la liaison entre la Force onusienne et les Forces armées congolaises (FARDC). Ils facilitent l'ensemble de l'appui opérationnel et logistique que la Mission apporte aux FARDC. Pour exercer cette fonction, la major Fontaine a été en poste auprès de la Force à Goma, où elle était appelée à effectuer des déplacements réguliers sur le terrain pour rencontrer les principaux dirigeants des FARDC (colonels et généraux).

"Ç'a été une expérience très enrichissante mais difficile, les FARDC elles-mêmes étant confrontées à tant de défis", explique Fontaine. Le poste d'officiers de liaison diffère de tous les autres, en qu'ils doivent assurer un contact régulier avec les officiers congolais. Leur travail consiste à encourager la synergie entre les FARDC et la Mission – une activité qui peut parfois être considérée d'un œil sceptique par d'autres.

Le travail quotidien des officiers de liaison est très diversifié. Alors que leur responsabilité première consiste à fournir des conseils aux hauts responsables de la MONUSCO et des FARDC, ils font parfois office d'auxiliaires linguistiques, et interviennent autant au plan logistique qu'opérationnel et tactique. Ils effectuent également certaines activités ciblées d'encadrement d'officiers des FARDC, tout en évitant de donner l'impression d'être condescendant à l'égard de leurs collègues congolais. Ce poste exige également de très solides

compétences diplomatiques, car il s'agit de faire appliquer la politique de soutien conditionnel tout en maintenant des relations positives avec les FARDC – et ceci peut être une tâche délicate, un travail d'équilibriste. Enfin, avec le changement constant de points focaux des FARDC, il peut s'avérer difficile de suivre l'évolution des effectifs des FARDC. Les officiers de liaison se doivent donc d'être très proactifs afin d'être au fait de la situation à tout instant, car ils doivent en principe tout savoir de leurs tandems au sein des FARDC et communiquer cette information au haut commandement de la Force de la MONUSCO. Ceci peut être une lutte constante.

Bien que la major Fontaine ait rencontré de multiples défis dans son rôle, elle ne croit pas que sa qualité de femme ait été un challenge. Avant son déploiement, elle avait été avertie que les officiers FARDC risquaient de ne pas la prendre au sérieux. A l'expérience elle a constaté que cela n'était pas du tout vrai. Dans bien des cas, dit-elle, les gens ont été plus ouverts avec elle, et elle a reçu beaucoup de commentaires positifs concernant son travail. Ceci, soutient-elle, démontre que la compétence professionnelle est plus éloquente que le sexe de la personne.

En revanche, la qualité de femme peut avoir présenté certaines opportunités. Les FARDC comptent dans leurs rangs des femmes qui servent, par exemple, comme conseillères juridiques ou médecins militaires ; d'autres servent sur les lignes de front, au sein des unités d'infanterie, dans des rôles d'appui. Pour ces femmes-soldats des FARDC, la major Fontaine a constitué une modèle à suivre. A preuve, elles ont souvent demandé à se faire prendre en photo avec elle. Pendant tout le temps que Fontaine a œuvré au sein de la MONUSCO, elle a su capitaliser sur son statut de modèle en travaillant, avec la Conseillère pour les questions de genre auprès de la Force, à la sélection de femmes officiers des FARDC proposées pour une formation spécialisée en Suède, ainsi qu'à l'élaboration d'une formation ciblée en RDC pour les femmes officiers. Bien que sa qualité de femme l'ait aidé à trouver des opportunités pour renforcer les capacités des femmes officiers des FARDC, elle ne croit pas que le genre devrait être un facteur dans les déploiements. *"Etre une femme n'a pas posé de problème à aucun niveau,"* affirme la major Fontaine. Et d'ajouter : *"Pour un travail réussi, nous avons juste besoin de personnes douées"* ■



Major Kathryne : la joie de servir la Mission et ses partenaires
Photo MONUSCO/Best practices



Kathryne Fontaine (avant plan à droite) posant avec des FARDC
Photo MONUSCO/Best practices

Etre Casque bleu en République démocratique du Congo

Trois questions à Tedonon Codjo Sègninou Arsène

Tedonon Codjo Sègninou Arsène est membre de la Police civile des Nations Unies (UNPOL) à Uvira. De nationalité béninoise, il est le chef d'équipe de l'Ilot de Stabilité de Sange et chef adjoint du secteur UNPOL d'Uvira.

Par Jean-Tobie Okala/MONUSCO

Pourquoi avez-vous décidé de travailler dans le maintien de la Paix ?

La motivation de mon engagement au sein des Missions des Nations Unies réside dans ma détermination à apporter ma modeste contribution à la protection des populations civiles dans les pays en proie aux conflits armés.

En effet, des millions de civils sont victimes des guerres et autres massacres à travers le monde. Ces populations vulnérables, en majorité constituées de femmes et d'enfants sont exposées aux pires formes d'atrocités (massacres, viol, enlèvement, exécutions sommaires, déplacement forcés, pillage et autres). C'est pour contribuer à la protection de ces personnes que je me suis engagé depuis Juin 2014 au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo, MONUSCO.

Quelle a été votre plus belle expérience dans le maintien de la paix ?

Ma plus belle expérience est l'aboutissement des projets à impacts rapides (QIP) relatifs à la construction de l'Etat-Major du District de la Police nationale congolaise (PNC) de la Plaine de la Ruzizi à Luvungi et celui du Commissariat PNC de Sange dont j'ai personnellement participé au lancement des travaux le 17 avril 2015. J'assure le suivi de l'exécution desdits projets initiés par UNPOL dans le cadre des activités de l'Ilot de stabilité de Sange dont je suis par ailleurs le chef d'équipe. Entièrement financés par la MONUSCO pour un montant global de 97356 dollars américains, ces projets visent d'une part l'amélioration des conditions de travail de la Police Nationale Congolaise (PNC) en vue d'optimiser ses performances, et d'autre part celles de détention à travers



Tedonon Codjo devant le bureau de la Police MONUSCO à Uvira

Photo MONUSCO/Jean-Tobie Okala

le respect du principe de séparation des locaux de garde à vue pour hommes, femmes et mineurs.

Pourquoi pensez-vous que le maintien de la paix est important ?

De nos jours, l'importance du maintien de la paix n'est plus à démontrer. En effet, dans un contexte conflictuel, les casques bleus concourent à la protection des populations civiles lors des conflits armés et participent à la mise en œuvre de mécanismes de règle-

ment des conflits. En période post-conflit, ils contribuent à la restauration de l'autorité de l'Etat à travers le renforcement de capacités des forces défense et de sécurité (FDS), la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité et l'appui au processus électoral. Bref, le maintien de la paix permet de protéger les civils, de contribuer au règlement des conflits, de consolider la paix, de promouvoir le respect des droits humains et l'instauration de l'Etat de droit dans les pays secoués par les conflits armés ■



Le général Pascal Champion, commissaire de police des Nations Unies décorant un Casque bleu
Photo MONUSCO/Myriam Asmani

Goma

Deux cent cinquante gendarmes Sénégalais reçoivent la médaille des Nations Unies

Deux cent cinquante Casques bleus des deux Unités de Police Constituée sénégalaises (SENFPU 1 et SENFPU 2) ont été décorés de la médaille des Nations Unies le 15 mai 2015, à Lava Site à Goma.

Par Mbaye Sady Diop/MONUSCO

La cérémonie officielle s'est déroulée en présence du Commissaire de Police des Nations Unies, le Général Pascal CHAMPION, du Commissaire de Police adjoint le colonel Tabasky DIOUF, du Commandant des forces de la MONUSCO

et de son adjoint, de plusieurs invités d'autres sections civiles.

"On ne compte plus le nombre de missions effectuées par le 9^{ème} contingent sénégalais au service de la population, de la Police Nationale Congolaise, de multiples autorités et de

la MONUSCO. Vous avez rempli votre contrat, recevez mes compliments et ma gratitude, au moment de vous remettre une médaille pleinement méritée, la médaille des Nations Unies", a déclaré, dans son allocution, le Général Pascal Champion, en rendant hommage aux policiers à l'honneur.

M. Champion a aussi transmis "aux lauréats" les remerciements du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, Martin Kobler, pour leur travail de qualité.

Il est revenu sur les événements malheureux survenus à Béni depuis le début de ce mois avec le massacre lâche des populations civiles "qui ne demandaient qu'un peu d'espace de vie et à vaquer à leurs occupations champêtres", mais aussi sur la mort des casques bleus du contingent tanzanien de la Force de la MONUSCO tombés dans une embuscade le 4 mai 2015 près de Béni.

"Ces événements nous rappellent l'impérieuse nécessité d'être toujours présent partout où des périls à la vie et aux droits humains sont enregistrés, et d'unir nos efforts pour toujours les repousser dans leurs derniers retranchements" a souligné le Général Champion.

Le 9^{ème} contingent des gendarmes sénégalais a été déployé le 21 juin 2014 en RDC après quatre mois de mise en condition opérationnelle au Sénégal. Initialement déployé à Kinshasa, le contingent a rejoint Goma le 18 décembre de la même année.

S'adressant aux gendarmes, le lieutenant-Colonel Ibrahima Sy Mbow, Commandant du Contingent, a indiqué : *"La médaille des Nations Unies récompense vos efforts et le travail remarquable que vous avez accompli dans ce pays frère et ami, la République démocratique du Congo. Vous avez su pérenniser les valeurs fondamentales du "Jambar" (Ndlr : Homme d'honneur en Ouolof), par une conduite irréprochable". "Soyez en fiers".* Il a exhorté quarante gendarmes du dit contingent qui seront incessamment déployés à Béni à continuer ainsi car leur mission n'est pas encore terminée ■



Les membres de l'Unité de police constituée sénégalaise à l'honneur
Photo MONUSCO/Myriam Asmani

Journée mondiale de la liberté de la presse

“Laisser l’information prospérer,” recommande l’ONU

“Laisser le journalisme prospérer” ! Tel était le thème de la Journée mondiale de la liberté de la presse cette année, célébrée le 3 mai 2015.



Des journalistes et photographes de presse devant le Palais du peuple à Kinshasa, lors de la journée internationale du travail le 1/5/2015 - Photo MONUSCO/John Bompengo

Par Joseph Tshimanga/MONUSCO

Le 3 mai 2015, le monde entier a célébré la journée de la liberté de la presse placée sous le thème : “Laissez le journalisme prospérer ! Vers une meilleure couverture de l’information, l’égalité des sexes et la sécurité à l’ère du numérique”. Un thème qui a sensibilisé aussi bien l’Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres que les professionnels des médias au rôle que joue la presse dans la recherche de la paix et du développement durable.

“La liberté d’expression et celle de la presse ne sont pas des attributs de luxe que l’on peut attendre jusqu’à ce que le développement durable soit atteint. Ce sont elles qui permettent de jouir de tous les droits humains ; elles sont, par conséquent, essentielles à la bonne gouvernance et au respect de la primauté du droit” ont estimé les Nations Unies dans un message conjoint rendu public à cette occasion.

“En 2015, les Etats intensifient leur action pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et façonner un nouveau programme mondial de développement durable. Pour y parvenir, il faut que règnent, à

tous les niveaux, la liberté d’expression et celle de la presse”.

C’est en ces termes si révélateurs de l’engagement des Nations Unies dans la promotion et le respect de la liberté d’expression et celle de presse que Ban Ki-moon, Secrétaire général de l’ONU, Irina Bokova, Directrice générale de l’UNESCO et Zeid Ra’ad Al Hussein, Haut - commissaire des Nations Unies aux Droits de l’Homme se sont adressés aux Etats et aux professionnels de l’information du monde entier.

Laisser le journalisme prospérer

Les trois hauts responsables ont non seulement rappelé l’importance et le rôle de la presse dans la recherche de la paix et du développement dans le monde, mais aussi appelé les Etats à laisser “prospérer le journalisme”. Et, *“pour que la paix et le développement soient durables, il faut respecter les droits humains. Chacun doit pouvoir librement chercher, recevoir et transmettre des connaissances et des informations sur quelque support que ce soit, en ligne et hors ligne”* exhortent Ban Ki-moon, Irina Bokova et Zeid Ra’ad Al Hussein.

Même exhortation aux professionnels des médias eux-mêmes, que l’ONU, à l’unisson, appelle à accomplir pleinement leur mission. *“Un journalisme de qualité permet aux citoyens de prendre des décisions éclairées quant au développement de la société. Il contribue également à dénoncer les injustices, la corruption et les abus de pouvoir”.* Pour cela, insistent les Nations Unies, il faut que le journalisme puisse prospérer dans un environnement favorable et ses acteurs travailler de façon indépendante, sans ingérence indue et en toute sécurité.

Le monde a récemment été témoin d’horribles attentats commis contre des journalistes – au moins un journaliste est tué chaque semaine, dans le cadre d’un conflit ou non, note le message conjoint de l’ONU, qui laisse entrevoir un engagement renouvelé envers la liberté d’expression et celle de presse : *“Nous devons redoubler d’efforts pour améliorer la sécurité des journalistes et mettre un terme à l’impunité, ce qui est précisément l’objectif du Plan d’action sur la sécurité des journalistes et la question de l’impunité, que l’UNESCO met en œuvre avec l’appui d’autres entités des Nations Unies”* ■



La MONUSCO et l'UNESCO appellent à garantir la liberté d'expression en RD Congo

“La liberté d'expression est un pilier fondamental de toute démocratie. Elle garantit à chacun de participer, de manière informée, à la destinée commune d'une nation”, a affirmé Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RDC, à l'occasion de la journée mondiale de la liberté de la presse commémorée le 3 mai 2015.

Un projet intitulé “Renforcement de la radio locale par la technologie de l'information et la communication” est mis en œuvre par l'UNESCO pour augmenter la qualité des programmes de stations de radio locales grâce à une utilisation judicieuse de la technologie de l'information et de la communication. “Ce projet vise la participation de tous

aux débats liés à leurs moyens de subsistance et de développement”, a déclaré pour sa part, le représentant de l'UNESCO en RDC, Abdourahmane Diallo.

Au regard de l'importance de la journée mondiale de la liberté de la presse, Martin Kobler exhorte le gouvernement de la RDC à garantir la liberté d'expression même pendant les périodes les plus éprouvantes. “Au vu de la période électorale dans laquelle entre la RDC, la protection de la liberté d'expression par les autorités congolaises est essentielle. Elle est un ingrédient fondamental d'élections justes, transparentes, crédibles et paisibles. La construction de la maison de la presse à Goma pour la presse locale est l'expression de l'importance que la MONUSCO attache à la presse”, a-t-il conclu.



DUNGU

La MONUSCO célèbre la journée de la liberté de presse avec les journalistes

Par Alain Coulibaly/MONUSCO

A Dangu, localité dans l'est de la RDC, la MONUSCO, en partenariat avec la presse locale, a organisé la Journée Mondiale de la liberté de la presse avec les autorités politico-administratives ainsi que des représentants de la société civile.

Un débat a été organisé autour du thème : “Quelle presse à Dangu” ?, thème qui a permis au public de s'interroger sur le rôle des médias dans cette localité. D'un état des lieux de la presse fait au cours de ce débat, il en ressort que trois principales radios locales existantes à Dangu, la radio Bomoko, la radio Tangazeni Christo et Dangu FM ainsi que des radios communautaires ne fonctionnent que grâce aux contribu-

tions financières des volontaires.

Dans son adresse à l'assistance, le représentant de la presse locale a appelé à un soutien et un appui financier de l'Etat congolais pour permettre aux médias de bien fonctionner. L'Administrateur du territoire de Dangu a tenu, pour sa part, à encourager les représentants de la presse, les exhortant à oeuvrer avec plus de professionnalisme et à ne pas uniquement privilégier les problèmes financiers auxquels ils sont confrontés.

Le chef de bureau de la MONUSCO a réaffirmé, quant à lui, que dans les limites des moyens disponibles, la presse de Dangu pourrait toujours compter sur le soutien de la Mission onusienne.

Afrique centrale : des journalistes adoptent un Code de bonne conduite à observer en période électorale

Après trois jours de travaux intenses, l'atelier sous-régional sur le rôle des médias dans la conduite et la promotion des processus électoraux pacifiques en Afrique centrale s'est achevé vendredi 8 mai 2015 avec l'adoption, par les journalistes présents, d'un Code de bonne conduite à observer par les professionnels de médias en période électorale.

Le document met l'accent sur la nécessité d'éviter la corruption, le sensationnalisme et les reportages partisans ainsi que des excès dans les discours ou les récits médiatiques. Les participants refont en effet l'éloge de l'exactitude des faits, de l'équité et de l'équilibre dans le traitement de l'information, y compris en ce qui concerne la vulgarisation des programmes des candidats.

De manière générale, les participants ont reconnu que l'adoption et l'observation d'un Code de bonne conduite permettrait de contribuer de manière significative à la protection des droits de l'Homme, à la prévention des violences électorales et à la gestion des crises post-électorales. Ils ont fait leurs conseils du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et Chef de Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), M. Abdoulaye Bathily, qui les invite à ne rien faire qui puisse exacerber les tensions.

Dans un message lu par son représentant lors de la cérémonie d'ouverture le 6 mai, il les encourage à faire preuve de professionnalisme en attirant “l'attention sur des situations qui peuvent déboucher sur des élections contestées, un facteur qui constitue souvent le point de départ d'une instabilité politique, de l'anarchie ou de la guerre civile”.

L'atelier de Douala a réuni plus de vingt journalistes venus du Burundi, du Cameroun, de la République Centrafricaine, du Congo, de la République démocratique du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, du Rwanda et du Tchad. Il a été organisé par l'UNOCA avec l'appui du CNUDHD-AC et l'OIF (l'Organisation internationale de la francophonie).

Alain Coulibaly/MONUSCO

Vers une dépenalisation des délits de presse en RDC ?

Depuis 1993, le monde célèbre, le 3 mai de chaque année, la Journée Internationale de la Liberté de la Presse, dans le but de mettre en exergue les principes fondamentaux de la liberté d'expression, de défendre l'indépendance des médias et de rendre hommage aux journalistes ayant perdu la vie dans l'exercice de leur profession. En RD Congo, la célébration de cette année fera date puisqu'à cette occasion, le Ministre des Médias, Lambert Mende, dans sa communication à la Télévision nationale (RTNC), la veille de la célébration, a déclaré : « La commémoration de la Journée mondiale de la liberté de la presse me donne l'occasion de réaffirmer la détermination du gouvernement à promouvoir la consécration dans notre législation de la dépenalisation des délits de presse ». Cette déclaration n'est pas entrée dans l'oreille de sourds.

✉ Par Aissatou Laba Toure/MONUSCO

Le thème retenu cette année y a été peut-être pour quelque chose : "Laissez le journalisme prospérer vers une meilleure couverture de l'information". Certes, la date du 3 mai offre une occasion propice pour rappeler aux gouvernements la nécessité de respecter leurs engagements en matière de la liberté de la presse et aux journalistes de mener des réflexions sur des questions relatives à la liberté de la presse, à la déontologie, au rôle qui est le leur dans la marche de la démocratie, mais le thème choisi par la Communauté internationale ressemblerait presque à une injonction, du fait de nombreuses violations à cette liberté, constatées ci et là.

A notre sens, prioritaire sur bien d'autres droits, la liberté d'expression est un besoin vital. Sa prépondérance est relevée par les textes fondateurs de la majorité des états. La liberté d'expression, d'informer, d'opinion, est un droit naturel. Mal acceptée, mal comprise, elle peut être la source de beaucoup de remous.

"La liberté d'expression et celle de la presse ne sont pas des attributs de luxe que l'on peut attendre jusqu'à ce que le développement durable soit atteint. Ce sont elles qui permettent de jouir de tous les droits humains ; elles sont, par conséquent, essentielles à la bonne gouvernance et au respect de la primauté du droit" nous disait Ban Ki-Moon, dans son message délivré le 02 mai 2015.

De la dépenalisation des délits

Question utile : qu'est-ce que la dépenalisation des délits de presse? Pour l'association Journalistes En Danger "dépenaliser les délits



Le Ministre de la Communication et des Médias, Lambert Mende - Photo MONUSCO/John Bompengo

de presse, c'est sortir les infractions commises par voie de presse du régime pénal pour en faire des infractions relevant du droit civil. En termes clairs, dépenaliser les délits de presse, c'est faire en sorte qu'aucun journaliste ne puisse aller en prison pour avoir collecté, traité et diffusé une information, exception faite des incitations à la haine ethnique, raciale ou religieuse, à l'apologie du crime ou de la violence et aux appels au meurtre qui sont des antithèses des valeurs universelles".

Dans les principes, lorsqu'un pays s'avance vers la dépenalisation des délits de presse, les parties prenantes (Etat, journalistes et magistrats) expriment ainsi la nécessité de protéger une liberté –celle d'informer- et reconnaissent par conséquent l'utilité publique de l'exercice de la profession. Est-ce à dire, dans ce cas que les journalistes ne peuvent plus être poursuivis? Bien sûr que non ! "Pour que le délit reconnu et qualifié tel ne reste pas impuni, on tend vers la

substitution des peines d'emprisonnement par des amendes, par des sanctions pécuniaires".

Le délit le plus fréquent imputé aux journalistes est la diffamation. Elle est "une infraction pénale découlant d'une allégation ou d'une imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne à laquelle le fait est imputé". Quelles sont les sanctions prévues par la loi congolaise en cas de diffamation ? Selon le droit congolais, cette infraction est punie de peines de prison ferme. S'agissant des journalistes, la loi N° 96-002 du 22 juin 1996, sur la presse renvoie au Code Pénal, Livre 2, article 74. Les associations de défense de la liberté de la presse se battent depuis des années pour obtenir la dépenalisation des délits de presse.

Lambert Mendé explique que la dépenalisation permettra de ne pas soumettre le journaliste à des peines privatives de liberté pour des infractions commises dans l'exercice de sa profession. Cependant, prévient-il : "La dépenalisation des délits de presse n'exonère pas l'auteur d'un tel délit de sa responsabilité devant les cours et tribunaux". Le Ministre des Médias précise qu'il ne s'agit pas "d'un blanc seing pour les moutons noirs qui entachent le journalisme en RDC".

Le gouvernement aurait-il compris que l'information est un bien social qu'il faut entretenir par une bonne législation, en sécurisant les journalistes, en impliquant les acteurs des médias dans la recherche de la paix, surtout dans les zones en conflit, en les considérant comme membres à part entière du processus démocratique et surtout en les formant ■

Goma

Inauguration du “Centre de Presse William Elachi Alwiga”

A Goma, le centre de presse du bureau de l'information publique de la MONUSCO est désormais dénommé Centre de Presse William Elachi Alwiga, en mémoire de ce digne membre du personnel de la MONUSCO décédé le 7 octobre 2014.

Par Martha Biongo/MONUSCO

Le bureau de l'information publique de la MONUSCO a procédé, le 6 mai 2015, à l'inauguration du centre de presse William Elachi Alwiga, anciennement appelé Centre de presse PID. Des membres du personnel de la MONUSCO, des représentants de la presse du Nord Kivu et plusieurs autres invités ont rehaussé de leur présence la cérémonie de débaptisation dudit centre immortalisant le dévouement, le professionnalisme et la générosité de l'ancien chargé des relations avec la presse à la MONUSCO/Goma, William Elachi Alwiga.

Quelques orateurs se sont exprimés à cette occasion, notamment le chef de bureau de la MONUSCO/Goma, Daniel Ruiz ; le directeur de la Division de l'Information publique, Charles Antoine Bambara, la chef d'Antenne de Radio Okapi/ Goma, Sy Koumbo ainsi que des représentants de l'Union nationale de la Presse congolaise (UNPC) et de l'Union Congolaise des Femmes des Médias (UCOFEM), le président de la communauté kényane, le représentant de la famille du disparu.

Ils ont tour à tour rendu hommage à William Elachi qui, pendant ses années de service au sein de la MONUSCO, avait travaillé avec eux au Nord-Kivu et dans d'autres provinces de la RDC, pour servir la cause de la paix.

Daniel Ruiz, Charles Bambara et Sy Koumbo ont pour leur part rappelé et souligné la contribution et les efforts de William Elachi, grâce auxquels ce centre de presse avait vu le jour. Il est donc normal qu'ils aient été tous d'accord pour l'immortaliser en dédiant ce centre à son nom et à sa mémoire afin que son dévouement passe à la postérité.



Le directeur de la Division de l'Information publique (2^{ème} à droite) coupant le ruban symbolique
Photo MONUSCO/Myriam Asmani

Un autre temps fort de la cérémonie a été la prestation d'un groupe musical dirigé par un ami intime du disparu, rendant hommage non seulement à William mais également à d'autres professionnels des médias disparus, notamment Serge Maeshe, Jérôme Ngongo et bien d'autres journalistes de Radio Okapi.

Un ruban symbolique a été coupé par le chef de Bureau, Daniel Ruiz, assisté du directeur de la PID, Charles Bambara et du Porte-parole de la MONUSCO, Félix Basse.

Journée de la presse

L'inauguration du centre de presse William Elachi Alwiga a été précédée, le 3 mai, de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse. Les professionnels des médias ont discuté de l'insécurité et des risques qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur profession.

Il a été recommandé aux journalistes de respecter l'éthique et la déontologie de leur profession, d'éviter la diffamation, la partialité et la propagande dans la présentation de l'information. Ils doivent, d'autre part, faire preuve de bon sens, de discernement et d'équilibre ; ils doivent vérifier toutes leurs sources et en établir la crédibilité avant de

les utiliser.

A la fin de cette séance, les journalistes, et en particulier le président de l'UNPC, ont une fois de plus remercié la MONUSCO d'avoir initié à travers sa Division de l'Information publique (PID) le projet à impact rapide ayant permis la construction du Centre de Presse/Maison de Presse du Nord-Kivu.

Le président de l'UNPC a également appelé le directeur de PID à offrir à la presse locale un centre de formation pour le renforcement des capacités des journalistes ■

Mamadou Diallo nommé Représentant spécial adjoint du Secrétaire général de l'ONU en RDCongo

Le secrétaire général de l'Onu, Ban Ki-moon a nommé lundi 11 mai, le Guinéen Mamadou Diallo au poste de Représentant spécial adjoint de la MONUSCO, coordinateur résident des activités du système des Nations Unies en RDC.



Une ascension en solitaire au sommet des 7000 m du Mont Aconcagua

Ayant gravi les monts Kilimandjaro et Elbrous, les sommets les plus élevés d'Afrique et d'Europe en 2006 durant son dernier déploiement à l'ONU en République démocratique du Congo (RDC), le colonel Sarfraz, commandant du bataillon indien (INDBATT-IV) a décidé de faire l'ascension du Mont Aconcagua, le plus haut sommet d'Amérique du Sud. Il a fait cet exploit, seul, sans assistance ni guide, alors qu'il se trouvait en vacances en février 2015. Récit du périple de ce Casque bleu de la MONUSCO, dont le courage et la détermination face aux défis ont été appréciés par le commandant de la Force de la MONUSCO, le général Dos Santos Cruz.

Colonel Sarfraz Singh a méticuleusement planifié son itinéraire du vol au-dessus de l'océan Atlantique jusqu'à l'ascension en solitaire du Mont Aconcagua. Il a pris cinq vols différents avant d'arriver finalement à destination dans la magnifique cité de Mendoza en Argentine le 6 février 2015. Son itinéraire a été le suivant: Goma (RDC) - Kigali (Rwanda) - Addis Abeba (Éthiopie) - Johannesburg (Afrique du Sud) - Sao Paulo (Brésil) - Buenos Aires (Argentine) - Mendoza.

Le périple

L'ascension a débuté le 7 février 2015 à partir de Los Penitentes (Camp Rd H), une station de ski située à 182 km de la ville de Mendoza, proche de la frontière avec le Chili. Le

nom Los Penitentes provient du fait que les montagnes rocheuses qui entourent la ville semblent être des prêtres en pénitence. L'alpiniste a pris la route de la vallée des Horcones et est resté dans plusieurs camps listés ci-dessous durant une période de douze jours avant d'atteindre le sommet : Camp Rd H- Los Penitentes (2700 m); camp intermédiaire - Confluencia (3300 m); camp de base-Plaza de Mulas (4300 m); Camp 1- Plaza Canada (5000 m); camp 2- Nido de Condores (5400 m); camps plus élevés en altitude; camp 3-Plaza Colera (6000 m).

La planification du processus d'acclimatation était nécessaire pour assurer le succès de l'expédition. Sa vaste expérience de son Himalaya natal l'a bien guidé dans cette planification. Sa décision de faire l'ascension, seul, l'a aussi aidé à bien s'acclimater avant d'atteindre le sommet. Il n'a pas utilisé de porteurs et a donc dû porter plus de 50 kilos de charge du camp de base jusqu'au sommet. Il a gravi tous les camps plus élevés en altitude plus de deux fois afin de mener sa charge d'un camp à un autre. Cette charge comprend les tentes, les rations de nourriture, l'équipement alpin et les effets personnels.

Le trajet vers les camps les plus élevés s'est déroulé sans heurts. L'ascension finale a été planifiée pour le 18 février 2015, cependant, après avoir reçu le dernier bulletin météorologique, elle a été avancée au 17 février 2015 parce qu'une importante tempête de neige était annoncée pour le 18 février.

Un nombre élevé d'alpinistes, soixante douze au total ont commencé leur ascension vers le sommet le 17 février, étant donné que c'était la dernière fenêtre de possibilité de la saison selon le dernier bulletin météorologique. La montée vers le sommet a commencé à 04h00 du Camp 3. Après sept heures de montée continue, le sommet semblait proche, mais beaucoup de grimpeurs ont décidé de prendre le chemin du retour. Cependant, il était navrant de savoir qu'ils ont rebroussé chemin à seulement



Le colonel Sarfraz au sommet du mont Aconcagua avec le drapeau des Nations Unies

300-500 m du sommet. La traversée des deux derniers kilomètres avant l'ascension finale au sommet était trop difficile pour les grimpeurs étant donné que la force du vent sur ce segment était de 50-60 km/h. Il était trop difficile de respirer et de continuer à bouger à cause des vents violents et du facteur de refroidissement éolien élevé. Il lui a fallu deux autres heures pour traverser ce segment difficile et finalement, il s'est reposé pour quelques minutes à côté d'une grande grotte juste pour se rendre compte que son eau, ses boissons énergétiques et ses jus sont tous devenus congelés, et il n'avait pas une goutte d'eau à boire.

Cela lui a pris trois heures de montée raide et ardue avant que l'imposant Aconcagua ne dévoile sa splendeur à 15h00 le 17 février 2015. C'était un grand moment de fierté, debout sur le toit de l'Amérique du Sud et brandissant le drapeau national et le drapeau de la MONUSCO au sommet.

Seuls 24 alpinistes sur un total de 72 ont réussi à se rendre au sommet le 17 février 2015. Ces alpinistes venaient des États-Unis, de la Russie et de l'Europe. Le colonel Sarfraz était le seul alpiniste solitaire, pendant cette saison, qui a réussi à se rendre au sommet ■



SE CONNECTER À NOUS

www.monusco.unmissions.org
www.facebook.com/monusco.org
www.twitter.com/monusco
www.youtube.com/monusco
www.flickr.com/monusco

